

31 mars 2011

## Discuter de la laïcité, pourquoi pas ?

Le CNEF estime que le sujet de la laïcité ne devrait pas être considéré comme une « vache sacrée ». Il est donc légitime d'en débattre ouvertement, sans tabou ni stigmatisation.

Le CNEF regrette cependant que le débat du mardi 5 avril soit organisé à l'initiative d'un seul parti politique en période préélectorale. Ce qui donne inévitablement l'impression d'une certaine précipitation, alors que la réflexion sur la laïcité a au moins un siècle d'histoire. Comme si les études récentes menées sereinement par des spécialistes, à l'instar des travaux de la commission Machelon, n'existaient pas.

Le CNEF a néanmoins manifesté son désir de participer au débat<sup>1</sup>, parce qu'il ne veut pas qu'un refus de discuter du rapport des religions avec la République ait pour effet de dramatiser inutilement les enjeux.

Pleinement acquis au principe de la laïcité, le CNEF considère que les vraies difficultés sont pratiques : questions d'ordre public, manque de lieux de cultes adaptés, problèmes réglementaires, organisation pratique.

L'absence d'un véritable débat risquerait de figer les positions et de renforcer les inégalités entre :

- ceux dont les lieux de culte datent d'avant 1905 avec tous les avantages qui en découlent (catholiques et certains protestants)
- ceux arrivés plus récemment sur le territoire (musulmans)
- et ceux qui étaient timidement présents en 1905 et qui se sont largement développés depuis 1970 (protestants *évangéliques*).

Quand certains musulmans prient dans les rues faute de lieux de culte, créant ainsi une gêne publique et un fait accompli, faut-il rester les bras croisés ? Quand certaines municipalités se montrent plus enclines à fermer des lieux de culte évangéliques, certes parfois trop improvisés, qu'à se préoccuper de faire vivre la liberté de culte effective dans leur commune, n'y a-t-il pas matière à discussion ?

Comme la grande majorité de nos concitoyens, le CNEF est très attaché au principe républicain de la séparation des Églises et de l'État, y compris au financement des lieux de cultes par les fidèles.

Il invite cependant les pouvoirs publics, qui ont reçu pour mission par la loi de 1905 de « garantir le libre exercice du culte », à ne pas empêcher la création de nouveaux lieux de cultes, à proposer une gestion positive de l'espace public qui permette à tous les citoyens, croyants ou non, de s'exprimer librement et de vivre au grand jour.

Dans les débats actuels ou futurs, le CNEF souhaite participer à la recherche de solutions qui permettent de faire vivre très concrètement le principe de laïcité de façon à la fois sereine et équitable.

<sup>1</sup> Voir communiqué du 8 mars 2011 : « Le CNEF se positionne dans le débat sur la laïcité »

Le Conseil national des évangéliques de France (CNEF) a été créé officiellement le 15 juin 2010.  
Organe représentatif, il rassemble plus de 70 % des Églises protestantes évangéliques et une centaine d'organisations para-ecclésiastiques.  
Il est membre de l'Alliance évangélique européenne et de l'Alliance évangélique mondiale.

